

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CABINET DE LA MINISTRE DE L'ENFANCE BENEDECITE LINARD DU 31/03/2022

L'adaptation de la réforme MILAC se poursuit : tous les milieux d'accueil pourront accéder à un subside visant à renforcer l'accessibilité

Publié le 31/03/2022

A l'initiative de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi un projet d'arrêté qui apporte de nouvelles adaptations de la réforme de l'accueil de la petite enfance et amorce un refinancement généralisé de ce secteur. Tous les milieux d'accueil, y compris ceux qui sont aujourd'hui non-subsventionnés, pourront désormais accéder à un subside de l'ONE permettant de financer le personnel de direction, à concurrence d'un mi-temps ou d'un temps plein selon la capacité d'accueil.

Pour ce projet qui vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil, un montant de 40 millions d'euros avait été obtenu dans le cadre du nouveau contrat de gestion de l'ONE. De nombreuses adaptations de la réforme de l'accueil de la petite enfance (MILAC), adoptée sous la précédente législature, ont déjà été apportées ou sont encore en cours après consultation du secteur de l'enfance par la Ministre Bénédicte Linard, afin de ne pas mettre en péril l'emploi et les milieux d'accueil, et de prendre en compte les réalités du terrain.

L'arrêté adopté aujourd'hui par le Gouvernement amorce un refinancement généralisé du secteur. Les adaptations apportées à la réglementation pour permettre un véritable accès au subside de base pour tous constituent une innovation : c'est la première fois qu'une intervention financière est prévue pour les milieux d'accueil non-subsventionnés. Ces nouvelles adaptations ont été concertées avec l'ensemble des acteurs, et plus particulièrement les fédérations représentatives du secteur non subsventionné (Fedaje et Femape).

La Ministre poursuit également les efforts en vue d'améliorer l'accès à un accueil de qualité pour davantage d'enfants d'une part et, d'autre part, de soutenir les professionnelles et professionnels de ce secteur en Wallonie et à Bruxelles.

Ce subside y contribue pleinement puisqu'il concrétise un élément clé identifié : un refinancement important centré sur la direction et le personnel d'encadrement. Le financement du poste de direction a en effet un impact important en termes de qualité et d'accessibilité de l'accueil offert aux enfants. La direction est le moteur du projet d'accueil et du fonctionnement quotidien, elle permet aussi un meilleur encadrement des équipes d'accueil.

Par ailleurs, par ce subside, les directions sont invitées à développer des pratiques inclusives et innovantes pour les enfants des familles qui ne fréquentent pas le milieu d'accueil.

« Avec cette évolution et les autres perspectives de financement pour tous, comme l'éveil culturel et le plan éco-crèches, c'est tout le paysage de l'accueil qui se transforme progressivement, et la fracture historique entre les secteurs subventionnés et non-subventionnés qui disparaît », souligne la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.
« De plus, financer les postes de direction, est un outil important pour améliorer directement la qualité de nos milieux d'accueil, au bénéfice des tout-petits et de leur famille. »